

Thème : Accidents, maladie et inaptitude du salarié

Date : Vendredi 7 octobre 2022 de 9h30 à 17h

Lieu : Visioconférence

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

Objectifs :

- *Accompagner juridiquement les différentes situations d'absence pour cause d'altération de l'état de santé du salarié*
- *Identifier l'origine professionnelle de l'accident ou de la maladie*
- *Maîtriser le processus de reconnaissance de l'inaptitude du salarié et le dialogue avec les services de santé au travail*
- *Sécuriser la procédure de reclassement du salarié reconnu inapte*
- *Identifier les modes alternatifs de rupture du contrat de travail en cas d'inaptitude*

Méthodes mobilisées :

Programme :

Première partie : Gérer et accompagner l'altération temporaire de l'état de santé du salarié

- Les droits et obligations du salarié absent pour cause de maladie ou d'accident
- L'identification de l'origine professionnelle de l'accident ou de la maladie
- La rupture du contrat de travail du salarié absent pour cause de maladie ou d'accident

Seconde partie : Gérer et accompagner l'altération définitive de l'état de santé du salarié

- Le constat de l'inaptitude et sa contestation
- Le régime de l'inaptitude
 - Les dispenses de reclassement
 - La recherche de reclassement (étendu et périmètre)
 - La procédure de reclassement
 - Le licenciement du salarié inapte
- Les modes alternatifs de rupture du contrat de travail du salarié inapte

➤ **Moyens pédagogiques :** Pédagogie active et participative prenant appui sur un support recensant les dernières avancées législatives et jurisprudentielles en la matière.

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenante

Madame Alexia GARDIN, Professeure à l'Université de Lorraine, Administratrice de la CARSAT Nord-Est.

Informations importantes :

- **Date limite des inscriptions :** 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - **Tarifs :** Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 160€ la journée de formation (hors abonnement) et 80€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2021 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOEA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.